



CORONAVIRUS

Le jeudi 12 Mars 2020, l'agent du 3ème CD en service 12h à pris son service le matin dans un état de santé déplorable qui ne lui a pas permis de le terminer au vu des symptômes qu'il avait.

Ces derniers étaient identiques à ceux du COVID-19. Malgré cela aucun protocole n'a été mis en place, pas même un appel au SAMU afin d'effectuer une levée de doutes et s'assurer de la pathologie de l'agent.

Au lieu de respecter ladite procédure qui est sans cesse expliqué sur toutes les chaînes de télévision et d'information nationales, la direction du CPH Rennes-Vezin a préféré le renvoyer chez lui en cours de matinée tout simplement. Par la suite cet agent s'est rendu chez son médecin traitant qui lui a prescrit un arrêt de travail de 3 jours et il lui à diagnostiquer un état grippal.

NOUS RAPPELONS QUE LES SYMPTÔMES DU COVID-19 ET DE LA GRIPPE SONT SIMILAIRE.

Monsieur le directeur au vu de l'augmentation des cas de COVID-19 sur le plan national et plus particulièrement sur le département de l'île et vilaine il aurait été préférable de prendre des précautions et de contacter le SAMU afin de respecter cette procédure qui est toute simple et non négligeable.

Le Bureau Local Force Ouvrière EXIGE que cette procédure soit respectée à la lettre à l'avenir.

Le Bureau Local Force Ouvrière EXIGE que si un agent contracte le COVID-19 ses collègues l'ayant fréquenté bénéficie rapidement de test afin de clarifier la situation.

Le Bureau Local Force Ouvrière SOUHAITE un bon rétablissement à cet agent.